

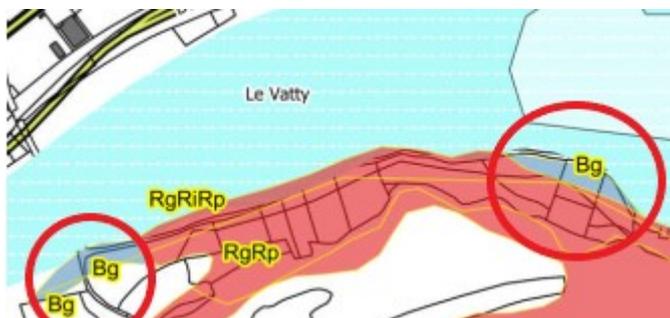
Plan de prévention des risques

*Inondation du Rhône, chute de rochers,
crues torrentielles, glissement de terrain,
ruissellement sur versant*

**Communes de Brégnier-Cordon,
Groslée-Saint-Benoit,
Murs-et-Gélignieux**

ADDENDA au dossier d'enquête

La carte de zonage de **Brégnier-Cordon Nord** présente deux erreurs au lieu-dit Rochette (bord du canal usinier du barrage). Ces espaces sont en zone naturelle, en aléa moyen G2 : ils devraient être placés en Rg et non pas Bg.



De la même façon, deux zones aux lieux-dits Lambra et Le Golet (frange Est du territoire communal au-dessus du hameau de Glandieu) devraient également être classées en Rg et non pas Bg, au regard de l'aléa G2 en zone naturelle.



Par ailleurs, le règlement en zone rouge Ri ne traite pas du cas des clôtures. En ne les faisant pas figurer dans la liste des autorisations, elles se retrouveraient de fait interdites systématiquement sans raison technique justifiée.

Ces erreurs matérielles seront corrigées dans le dossier final.